

## Motion pour la création d'un Hôtel-Restaurant au Prieuré

Le préavis d'intention remontant au 25 septembre 2013, concernant la rénovation du Prieuré, qui devrait être transformé en locaux administratifs avec transfert du restaurant à l'Avenue de la Poste n'avait pas laissé l'Union Pulliérane indifférente. Madame Lucienne Vasserot s'est exprimée de manière claire et sans ambiguïté pour que le restaurant soit maintenu à sa place actuelle, avec possible extension sur la terrasse du prieuré, et redéfinir ces lieux magiques pour que les pulliérans, les sociétés locales et d'autres manifestations puissent en profiter plutôt que de les sacrifier à l'administration.

La Municipalité, par la voix de son Syndic a assuré qu'il ne s'agissait que d'intention et que toute option restait ouverte.

Hélas cette déclaration resta lettre morte, puisqu'en date du 8 janvier 2014 paraissait un reportage d'une page relatant le futur du Prieuré, tel qu'exposé dans le préavis d'intention du 25 septembre, chiffrant le coût des travaux à 17 millions de francs, alors que les chiffres figurant dans le préavis d'intention se montaient à 12 millions.

Nouvelle intervention lors de la séance du CC du 5 février 2014, fustigeant l'attitude de la Municipalité qui n'avait en aucun cas tenu compte de la remarque de Madame Vasserot du 25 septembre 2013, correspondant également à l'avis de nombreux citoyens. La réponse de la Municipalité, floue quant aux transformations envisagées, n'a rien apporté au débat sinon la confirmation évidente que la Municipalité a décidé que ce bâtiment serait destiné à l'administratif et le restaurant déplacé sous les arcades. Un concours d'architectes sera lancé, toutefois sans préciser les conditions et les options à retenir.

Autant dire que la politique de communication de la Municipalité est à nouveau remise en question.

L'Union Pulliérane déplore cette façon de faire, qui placera le Conseil, au moment du préavis face à un fait accompli.

Dans ces conditions, l'Union Pulliérane souhaite rebondir sur les propos de notre Syndic remontant au 25 septembre 2013, mentionnant que toute option restait ouverte, et cette fois-ci par voie de motion afin de lui maintenir un caractère contraignant, demande la création d'un hôtel-restaurant dans le bâtiment du Prieuré. La réfection de ce bâtiment historique, impérative au vu de sa dégradation, est une occasion unique de lui donner un nouvelle vie sociale et associative et de faire ainsi revivre le centre de Pully tant le jour que le soir et d'ouvrir Pully sur le monde.

l'Union Pulliérane demande à la Municipalité d'inclure la création d'un hôtel-restaurant dans les options du concours d'architectes, avec le maintien du restaurant dans son site historique ainsi que de salles accessibles au public.

En conclusion l'Union Pulliérane demande que cette motion soit transmise à une commission.

Pully, le 26 mai 2014

Pour l'Union Pulliérane, Philippe Haldy

